

D'autres exemples de prévisions budgétaires illustrent cette pratique tout à fait condamnable qu'adoptent tous les gouvernements. Il est temps, à mon avis, d'appeler l'attention sur le fait que les députés et le pays tout entier ne supporteront pas ces choses plus longtemps. A part l'auditeur général, le comité des comptes publics a également examiné la question. D'aussi loin que 1966-1967, ce comité a étudié, dans son 13^e rapport, toute la question du contrôle parlementaire, a fait une mise en garde et a appelé l'attention de la Chambre et, partant, celle du pays, sur la dégradation de la surveillance parlementaire. Le contexte était alors différent, mais cette opinion a été donnée après un examen rigoureux. J'ai pris le temps de lire les procès-verbaux et les témoignages qui ont précédé la recommandation faite par le comité des comptes publics. Il n'a pas été tenu compte de cette recommandation et on n'a rien fait à cet égard. Elle fait partie de 38 autres qui sont aujourd'hui mises au rancart et auxquelles on n'a donné aucune suite. Le gouvernement les a soit oubliées soit rejetées à moins qu'il soit tout simplement incapable de leur donner suite.

Le comité par excellence de la Chambre qui est chargé d'examiner les comptes publics par le truchement du rapport de l'auditeur général est un comité qui, jusqu'à ces dernières années en tout cas, a eu la réputation très enviable d'accomplir ses fonctions d'examen de manière objective et sans esprit de parti. Nous avons ici 38 recommandations qui datent du 4^e rapport fait en 1963. Les recommandations du comité des comptes publics se sont entassées depuis neuf ans, et nous nous apercevons maintenant que 38 d'entre elles ont été oubliées ou rejetées. C'est là l'étape à laquelle le premier ministre était prêt à laisser le rapport de 1971 de l'auditeur général. J'ai eu l'honneur d'être président du comité des comptes publics pendant plusieurs années. J'ai beaucoup aimé mon travail, car c'était, à mon avis, un comité très sérieux. Je dois dire, toutefois, que ces dernières années, l'esprit d'impartialité qui y existait autrefois et qui devrait toujours être présent dans ce comité s'est un peu dilué.

L'autre jour, relisant l'histoire de Becket et du roi Henri II, je me suis demandé si le premier ministre, finissant à peine de lire le rapport de l'auditeur général d'il y a deux ans, n'avait pas dit à ceux qui l'entouraient: «N'y a-t-il personne qui va nous débarrasser de cet homme?» Je crois que ces propos sont semblables à ceux du roi Henri lorsqu'il voulait se débarrasser de l'archevêque de Cantorbéry. Le président du Conseil du Trésor (M. Drury), qui était alors président du Conseil privé, et le ministre actuel de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), qui était alors, si je ne m'abuse, leader du gouvernement à la Chambre, étaient tout prêts à se proposer pour faire au sujet de l'auditeur général des réflexions qui convenaient mal à leurs charges éminentes de ministres de la Couronne. Ils étaient prêts à comparaître devant le comité des comptes publics et à y faire des observations qui auraient dégradé très sérieusement la fonction de l'auditeur général, qui consiste à faire une étude très impartiale.

A la suite de mes comparutions devant le comité et à la lecture de la transcription des délibérations, je suis convaincu que les députés ministériels qui font partie de ce comité sont plus portés à dissimuler certains des méfaits

[M. Baldwin.]

du gouvernement. J'espère que la situation n'est que temporaire et changera. Cependant, le contribuable accablé à très peu de moyens de défense. A cause de certains changements apportés au Règlement, dont certains de mes collègues traiteront plus tard, la Chambre a de moins en moins la possibilité de s'occuper, comme elle devrait le faire, du droit du Parlement de continuer à exercer un contrôle sur les deniers publics. L'auditeur général et le comité des comptes publics avec qui il travaille en étroite collaboration, constituent sans doute les principaux moyens de défense du contribuable. J'espère—et je le dis bien sincèrement—que ce que j'ai cru percevoir comme une forme d'action plus agressive de la part des députés ministériels faisant partie du comité, sera changé et qu'ils reviendront à l'étude objective et impartiale qui est essentielle pour que le comité fasse bien son travail.

• (1220)

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député a dit espérer que l'attitude des députés qui siègent au comité des comptes publics serait à l'avenir moins sectaire. Je me demande si le député voudrait nommer les membres de ce comité qui, selon lui, sont coupables d'un tel esprit. A mon avis, c'est une insulte aux membres, non seulement de ce côté-ci de la Chambre mais du comité tout entier qui, au cours de mes quatre années d'expérience au sein du comité, et je n'ai vu le député qu'une seule fois à ses réunions, s'est comporté d'une façon remarquablement objective.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Je regrette que le député soit si susceptible, mais comme il est membre permanent du comité, il est peut-être mieux placé que moi pour nommer les députés de son parti qui n'ont pas l'esprit de parti. Cependant, je crois fermement en la valeur et en l'efficacité de ce comité. Malheureusement, nous sommes dans une période pré-électorale et il est fort probable que le comité puisse terminer ses délibérations même sur le rapport de 1970. J'espère qu'après la prochaine élection, lorsque le Parlement reprendra ses travaux et quel que soit le parti qui formera le gouvernement, le nouveau comité des comptes publics laissera de côté la querelle et l'esprit de parti qui s'est infiltré et qui, je le déclare, quoi qu'en dise le député, est très manifeste.

L'auditeur général a soulevé un autre point: celui de son personnel. Cette question est pour lui une source d'irritation continue. Il s'en plaint depuis plus de dix ans. Il faut manifestement trouver un moyen efficace grâce auquel il pourra choisir son personnel. Je n'entrerai pas dans les détails. J'espère que le gouvernement actuel, ou celui qui lui succédera, présentera un nouveau projet de loi. A mon avis, nous devons retirer cette question de la loi sur l'administration financière. Ce nouveau bill devrait contenir nombre des propositions préconisées par l'auditeur général et son personnel dont beaucoup ont déjà été approuvées par le comité. J'aimerais faire une brève allusion à la page 4 du rapport de cette année dans lequel je trouve la déclaration suivante—comme il me reste peu de temps, je n'en cite que la dernière phrase. L'auditeur général parle de la mesure prise par le Conseil du Trésor en réduisant à une classe inférieure 28 de ses hauts fonctionnaires: